



DCM2025/1202-04

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi deux décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 11

Votants : 12

Procurations : 4

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2025

Etaient présents : Armel GOURVIL, Pascale ALBERT, Jean-Yves TREBAOL, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Raymond LE GOUËFF, Yann LE GALL, Gérald TASSET, Anne-Lise GOURIOU, Aurélie STEPHAN, Chantal VAUTRIN ;

Absents excusés et représentés : Thomas PLUVINAGE (pouvoir à Pascale ALBERT), Christine BUGNY-BRAILLY (pouvoir à Maurice JOLY), Eléonore KERMARREC (pouvoir à Aurélie STEPHAN), Elise CADOUR (pouvoir à Jean-Yves TREBAOL) ;

Absents excusés : Sylvie BOTTA-LE ROY, Maurice JOLY, Catherine PREMEL-CABIC, Myriam BOUGARAN ;

A été élue secrétaire de séance : Pascale ALBERT

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves L'HOSTIS

Des modifications doivent être apportées au budget principal afin de prendre en compte un certain nombre de dépenses et de recettes non prévues initialement dans le budget en section de fonctionnement et d'investissement.

Chapitre	article	Fonction	Libellé article	Montant
<b>Dépenses Fonctionnement</b>				
012	64131	020	Rémunération des non titulaires	15 000,00
014	739116	020	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	3 000,00
014	7391111	020	Degrèvement de TF pptés non bâties jeunes agric.	1 000,00
68	6817	01	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 398,42
<b>Total dépenses fonctionnement</b>				<b>20 398,42</b>
<b>Recettes Fonctionnement</b>				
002	002	01	Résultat de fonctionnement reporté - excédent	936,56
013	6419	020	Remboursement sur rémunération du personnel	15 000,00
74	741121	01	Dotation de solidarité Rurale des communes (DSR)	4 461,86
<b>Total recettes fonctionnement</b>				<b>20 398,42</b>
<b>Dépenses investissement</b>				
109	2312	4213	REPLACEMENT SOL SOUPLE COUR EXTERIEUR CRECHE	8 492,86
19	2188	020	ACQUISITION SAPIN SYNTHETIQUE	6 000,00
<b>Total dépenses investissement</b>				<b>14 492,86</b>
<b>Recettes investissement</b>				
13	13461	020	Dotation territoires ruraux DETR	9 000,00
13	13461	020	Dotation territoires ruraux DETR	5 100,00
001	001	01	Résultat d'investissement reporté - excédent	392,86
<b>Total recettes investissement</b>				<b>14 492,86</b>

Avis de la commission Finances-Personnel-Administration Générale-Intercommunalité : Favorable à l'unanimité

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser les mouvements budgétaires décrits dans le tableau ci-dessus.

Monsieur TREBAOL Jean-Yves, concerné par un point de la décision budgétaire modificative, est sorti de la salle du conseil et ne prend pas part au vote.

Décision du Conseil Municipal: Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser les mouvements budgétaires décrits dans le tableau ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,  
Pascale ALBERT

Fait en mairie, le 3 décembre 2025  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Armel GOURVIL

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire/président dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit.*